



FICHE ACTION 5 – Inclusion numérique

Domaine : Numérique

Nom de l'action : Inclusion numérique

1/ INCLUSION NUMERIQUE/ aidants numériques

Objectif général : Professionnalisation des aidants numériques de la Ville de Dijon. Stabilisation des compétences et acculturation aux nouveaux outils.

Les différentes étapes :

2023 : Continuer la démarche de professionnalisation des Aidants avec la création de badges et d'une Charte

2024-2025 : Mise en œuvre des badges auprès du réseau des aidants

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- Une coordinatrice du pôle numérique
- Une chargée de développement actions numériques, formatrice référente des actions numériques
- Une équipe de formateurs/trices
- Une assistante de formation

Moyens matériels et logistiques :

- Salles de formation et bureau pour les entretiens, CESAM, Dijon
- Une flotte nomade pour les ateliers numériques « hors les murs »
- Salles de formation au plus près des agents (locaux de la Ville)

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Déroulement de l'action (public, contenu, dates, périodicité, lieux ...) :

1. Formation des professionnels

Public visé

Tout nouvel agent, identifié comme potentiel aidant numérique. **Deux groupes** de nouveaux agents.

Description

Mise en place d'ateliers de formation numérique animés par le CESAM à destination des acteurs professionnels du territoire. La dynamique d'harmonisation des pratiques sera renforcée par la mixité territoriale et professionnelle des personnes formées.

Objectif de la formation : Accompagner les aidants numériques du territoire à la prise en main des interfaces numériques existantes et à l'appropriation de leur rôle d'aidant.

Contenus :

- Module 1 : Formation à l'utilisation des outils numériques
- Module 2 : Formation à l'utilisation des sites de services en ligne
- Module 3 : Formation aux missions d'aidant « Accompagnement des publics vers l'autonomie » : adaptation de la posture aux publics accompagnés, maîtrise d'outils d'accompagnement des publics

La formation est composée de 3 modules de 6h30 espacés de 4 semaines pour permettre la mise en pratique des notions travaillées entre 2 modules.

Les contenus et progressions sont adaptés au niveau des groupes pour les modules 1 et 2. Le module 3 est identique pour chacun des groupes. Afin de favoriser les acquisitions et la montée en compétences techniques, les personnes seront accueillies dans des groupes de niveau, permettant ainsi à chacun de progresser à son rythme et de gagner en confiance dans sa capacité à utiliser l'outil. Pour le module 3 « Accompagnement des publics vers l'autonomie », la diversité des pratiques numériques sera support de réflexion sur la démarche professionnelle et permettra de se recentrer sur le cœur de métier des personnes formées.

Dates ou périodes de l'action : Selon les besoins identifiés tout au long de l'année.

Lieu de déroulement de l'action : Locaux du CESAM ou des collectivités

2. **Accompagnement et animation du réseau**

Public visé

Réseau des professionnels déjà formés

Objectifs pédagogiques

Animer le réseau d'aidants numériques dont les missions sont le diagnostic, l'orientation et/ou l'accompagnement des usagers vers l'autonomie numérique

Contenu du dispositif

10 demi-journées par an d'ateliers thématiques relatifs aux expériences et vécus, au renforcement de compétences techniques en lien avec la maîtrise de l'outil ou la connaissance de l'environnement numérique. L'objectif de ces ateliers est d'approfondir ou de reprendre les thématiques travaillées lors des journées de formation et ainsi d'ancrer les apprentissages nécessaires à l'accompagnement des publics.

1 plage par mois de Newsletter (soit 10 newsletters par an) : permettant une veille permanente sur les nouveaux outils (webinaires, Mooc, articles, sites...) et une actualisation des connaissances en lien avec les missions de l'aidant numérique. Elle sera diffusée à l'ensemble des aidants numériques formés du territoire de Dijon et participera à la création d'une identité de réseau par la diffusion d'une culture numérique commune.

Dates ou périodes de l'action : tout au long de l'année.

Lieu de réalisation des ateliers : soit, au sein des locaux des collectivités, soit au CESAM à Dijon.

Tarifs pratiqués :

Gratuité pour les publics

Partenaires :

Actions communiquées à l'ensemble des services des collectivités

Partenariat avec les chefs de service : définition des axes de développement des compétences.

Critères d'évaluation :

Nombre d'agents formés

Nombre d'agents accompagnés (dans le cadre de l'animation du réseau)

Nombre de newsletters

Nombre d'ateliers thématiques

Assiduité

Ces éléments seront présentés dans le cadre des bilans annuels.

2/ INCLUSION NUMERIQUE/ Ateliers numériques usagers

Objectif général : Garantir l'accès au numérique pour lutter contre la fracture sociale et culturelle

La fracture numérique désigne la disparité d'accès aux technologies informatiques et notamment Internet. Une inégalité sociale s'établit entre ceux qui s'adaptent, et ceux qui restent à l'écart de la société numérique.

La fracture numérique est fortement liée à la fracture sociale et culturelle. Ainsi, les personnes à revenus élevés sont plus équipées et susceptibles d'utiliser plusieurs modes de connexion simultanés.

Aux causes d'exclusion bien connues tel que le chômage, le faible niveau d'instruction, l'isolement, les mauvaises conditions de vie vient aujourd'hui s'ajouter la difficulté d'accéder au numérique. On assiste alors à une aggravation de la fracture numérique en lien avec les fractures sociales et culturelles.

Dans ce contexte, le CESAM propose de mettre en place des ateliers numériques hebdomadaires à destination de tout public francophone

Cette offre vise les personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle et dont la maîtrise du numérique est très insuffisante pour réaliser les actes numériques du quotidien : inscription des enfants aux activités péri/extra-scolaires de la ville, suivi de la scolarité de l'enfant via Liberscol, consultation des comptes Améli, accès aux droits CAF, accès à l'emploi et à la formation...

Objectifs spécifiques :

L'offre numérique à destination des usagers répond aux priorités de la Ville. Par ses modalités de mise en œuvre, cette action mobilise des outils qui favorisent l'inclusion sociale, la lutte contre l'isolement et la pauvreté.

- Ateliers « hors les murs »
- Attention portée aux personnes non accompagnées : éviter la rupture de droits, favoriser le recours

- Mise en œuvre d'une première étape d'« apprentissages » : favoriser l'insertion et l'accès à la formation, accompagner aux actes de la vie quotidienne
- Activation des dispositifs existants et ancrage territorial : mobilisation de la cartographie de l'offre, travail en partenariat avec les opérateurs du territoire
- Développement des compétences digitales permettant l'autonomie : accès aux droits

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- Une coordinatrice du pôle numérique
- Une chargée de développement actions numériques, formatrice référente des actions numériques
- Une équipe de formateurs/trices
- Une assistante de formation

Moyens matériels et logistiques :

- Salles de formation et bureau pour les entretiens, CESAM, Dijon
- Une flotte nomade pour les ateliers numériques « hors les murs »
- Des lieux d'accueil mis à disposition au sein des Maisons d'Education Populaire pour les ateliers hors les murs

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Aides privées : Fondation Orange pour le renouvellement de la flotte nomade

Déroulement de l'action (public, contenu, dates, périodicité, lieux ...) :

Nom de l'action : Ateliers numériques hebdomadaires - tout public francophone

Public visé :

Toute personne repérée comme fragilisée face au numérique

Objectifs pédagogiques :

L'objectif de ces ateliers numériques est de permettre une appropriation progressive des outils et des démarches numériques. Ils permettent la prise de conscience des personnes sur leur capacité à effectuer seules les démarches en ligne et ainsi à développer la confiance en soi nécessaire à leur autonomie.

A noter : le travail mené à destination des publics en grande fragilité est complémentaire à celui proposé par les PANDA pour les publics dont la situation est plus stable et les freins moins importants.

Contenu du dispositif

5 cycles de 8 ateliers sont proposés par an. Les ateliers sont collectifs et l'accompagnement individualisé.

Chaque atelier accueille jusqu'à 5 personnes.

Principales thématiques abordées :

- Découvrir le matériel et ses fonctionnalités (tablettes, ordinateurs)
- Appréhender l'environnement numérique (connexion, wifi, sites...)
- Se former aux outils du numérique : recherche d'informations, outils de veille et de réseautage social, applications en ligne
- Identifier les sites d'accès aux droits et se former à leur utilisation (création de compte, consultation, édition des documents, messagerie)

Le dernier atelier est consacré à une visite et une inscription dans un PANDA (Point d'Accès Numériques de Dijon et son Agglomération) de la ville, afin que les personnes poursuivent en tout autonomie.

Dates ou périodes de l'action : Action en entrée permanente, tout au long de l'année.
1 atelier numérique hebdomadaire est proposé pour accueillir 1 groupe.

Lieu de déroulement de l'action : Locaux du CESAM, Dijon.

Tarifs pratiqués :

Gratuité pour les publics

Partenaires

Actions communiquées aux acteurs de l'accueil et de l'accompagnement social, de l'hébergement d'urgence, de l'animation socio-culturelle dans les quartiers, de l'orientation et de la formation.

Critères d'évaluation

Nombre d'ateliers numériques par an
Nombre d'utilisateurs formés
Assiduité

Ces éléments seront présentés dans le cadre des bilans annuels.

Budget prévisionnel annuel de l'action : 27 545 € pour 2023, 27 545 € pour 2024, 27 545 € pour 2025

Participation financière de la Ville (droit commun) : 25 000€ pour 2023, 25 000€* pour 2024, 25 000€* pour 2025

* Le montant de la subvention attribué sera susceptible d'être reconsidéré pour les années 2024 et 2025 en fonction de l'évaluation de l'action durant l'année 2023 et des autres cofinancements (Etat, CCAS au titre de la Cité éducative).

INCLUSION NUMERIQUE CESAM		2023 Prévisionnel	2023 Prévisionnel
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	0,00	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	0,00
Prestations de services		Ventes	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	0,00
Autres fournitures		Tarifications	
61 - Services extérieurs	0,00	74 - Subventions d'exploitation	27 500,00
Locations		Politique de la Ville/P147	
Entretien et réparation		Etat / BOP 104	
Assurance		Autres ministères	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	140,00		
Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacances		CRBFC	
Publicité, publications		Département	
Déplacements, missions	140,00	Conseil départemental Côte d'Or	
Services bancaires, autres		Intercommunalité : EPCI	
63 - Impôts et taxes	1 617,00	Dijon métropole	
Impôts et taxes sur rémunérations	1 617,00	Commune	
		Ville de Dijon	25 000,00
64 - Charges de personnel	21 820,00		
Rémunération des personnels	17 011,00	Ville de Longvic	
Charges sociales	4 809,00	Ville de Chenove	
Autres charges de personnel		Ville de Talant	
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou leges	
66 - Charges financières	0,00	76 - Produits financiers	0,00
Charges financières		Produits financier	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	78 - Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0,00
Dotations et provisions et engagements		Reports des années antérieures	
Charges indirectes	3 968,00	79 - Transfert de charges	0,00
Charges fixes de fonctionnement	3 968,00	Transfert de charges	
		Autofinancement	2 545,00
TOTAL DES CHARGES	27 545,00	TOTAL DES PRODUITS	27 545,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0,00
860 - Secours en nature	0,00	870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition biens et services	0,00	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	0,00		
864 - Personnel bénévole	0,00	875 - Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	27 545,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	27 545,00